

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BRECHE

DEL 2022/15

ELECTION DES MEMBRES DE LA CAO

		Nombres de membres	
Date de convocation :	28 octobre 2022	En exercice :	21
Date d'affichage :	28 octobre 2022	Présents :	11
Séance du :	16 novembre 2022	Votants :	11

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE SEIZE NOVEMBRE A DIX-HUIT HEURES TRENTE, les membres du Conseil syndical du Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au domaine de Béthencourt, à Baillevall (Oise).

Membres titulaires présents : Madame Francine PELTIER, Messieurs Jean-Guy BRUYER, Patrick DAVENNE, Olivier DE BEULE, Jean-Jacques DEGOUY, Olivier FERREIRA, Jérémy LAGACHE, Jean-Claude PELLERIN, Francis THOMAZON.

Membres suppléants présents : Messieurs Thierry BALLINER, Serge LAMBERT.

Membres titulaires absents : Madame Chantal BARBAY, Messieurs Jean-Paul BALTZ, Jean-François CROISILLE, Frans DESMEDT, Bernard DUBOUIL, Raymond GALLIEGUE, Jean-Pierre GOURDOU, Patrick GUIBON, Francis MENU, Alexandre OUIZILLE, Nicolas TASSEL, Christophe YSSEMBOURG.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres est composée des membres à voix délibératives suivants :

- Le président ou son représentant
- Cinq membres titulaires, élus par le conseil syndical en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- Cinq membres suppléants, élus de manière similaire aux titulaires.

Les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants, élus par le conseil syndical, sont :

Titulaires	Suppléants
Jean-Claude Pellerin	Francine Peltier
Olivier De Beule	Jean-Paul Baltz
Jean-Jacques Degouy	Christophe Yssembourg
Patrick Guibon	Jean-François Croisille
Raymond Galliegue	Patrick Davenne

Le conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**, approuve la composition de la commission d'appel d'offres.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Certifié exécutoire, compte tenu de la réception
en sous-préfecture.

Délibération mise en ligne sur le site internet du SMBVB le 18 novembre 2022